



Cb3L1-1966/11111-1/2-2026201674700016-26203



Réf.: FLT/20815/014322318 BVO VS01 23979

FM PRODUCT SRL
R d'Emines 64
5080 Rhisnes



Flotte



Références

Flotte : 20815

BCE : 0505988127

FM PRODUCT SRL

Votre courtier



'GERARDY' Insurance Broker

R de la Station 45

4880 Aubel

☎ 087 68 01 68

✉ info@gerardy.be

Des questions sur ce document ?

☎ AG : 02 664 15 17 (9h - 12h et 14h - 16h)

✉ ccrfr@aginsurance.be

Votre espace client *My AG*

Disponible 24/7 via myag.be

Invitation à payer

Votre décompte des primes - Flotte

Le 16 août 2026

Cher client,

Votre dossier Flotte et le service de votre courtier vous garantissent une excellente protection.

En votre faveur [en EUR]

-221,89

Flotte

Date anniversaire Flotte : 01/01

Fractionnement des primes : trimestriel

Solde en votre faveur

Nous avons constaté un solde en votre faveur. Nous déduirons ce montant de votre prochain décompte.

Ce décompte des primes remplace les décomptes précédents concernant les contrats mentionnés au verso.

Vous trouverez aussi au verso le détail de ce montant ainsi que des informations légales.

Nous vous remercions pour votre confiance. Vous pouvez toujours compter sur nous.

Vous avez des questions concernant...

- Ce dossier ? Contactez votre courtier.
- Ce document ? Surfez sur aginsurance.be/vosquestions ou contactez-nous.

Simplifiez-vous la vie...

- Consulter vos documents en ligne ?
 - Payer en ligne ?
 - Gérer votre compte et préférences de communication ?
- Rendez-vous sur votre espace client myag.be ou scannez le code QR





Quel est le détail de ce montant?

Synthèse de votre décompte

Solde de votre décompte précédent

Montants en EUR

-597,48

Nouvelles primes

375,59

Solde en votre faveur, réservé en prévision du prochain décompte

-221,89

Nouvelles primes

Montants en EUR

Description et contrat	Période de couverture	Montant Net	Cotisations et taxes	Total
Auto - 03/39103684				
STYLEVAN AUSTRAL 4, 2FRR142				
Prime résultant de la modification du contrat	02/07/2026 > 30/09/2026	295,33	80,26	375,59
Total		295,33	80,26	375,59

En votre faveur [en EUR]

-221,89

Complément d'informations

- Le gouvernement fédéral a décidé d'augmenter la taxe sur les opérations d'assurance de 9,25 % à 9,60 % pour les primes venant à échéance à partir du 1er juillet 2026. Si l'une de vos garanties assurées devait être soumise à cette taxe, cela aura une incidence sur la prime de votre contrat d'assurance.

Le saviez-vous ?

Votre assurance auto vous propose des services étendus. Si votre voiture est immobilisée à la suite d'un accident [crevaisin incluse] en Belgique ou dans un rayon de 30 km au-delà de la frontière, nous dépannons ce véhicule vers un garage de votre choix, nous transportons vos passagers et nous avertissons les membres de votre famille. Par ailleurs, vous recevez un véhicule de remplacement pendant 24 heures [et ce délai est allongé pendant les weekends et jours fériés].

A l'étranger [à plus de 30 km au-delà de la frontière belge], vous pouvez compter sur le remorquage de votre véhicule et le transport de vos passagers jusqu'au garage le plus proche.

